



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 août 2012  
Français  
Original : anglais

## Soixante-septième session

Point 19 de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi et mise en œuvre des textes issus  
de la Conférence internationale de 2002  
sur le financement du développement  
et de la Conférence d'examen de 2008**

## **Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

En application de la résolution 66/191 de l'Assemblée générale, le présent rapport fournit une évaluation annuelle de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Les progrès récents y sont détaillés en fonction de six domaines thématiques : mobilisation de ressources financières intérieures pour le développement; mobilisation de ressources internationales (investissement étranger direct et autres courants de capitaux privés) pour le développement; le commerce international, moteur du développement; renforcement de la coopération financière et technique internationale aux fins du développement; la dette extérieure; renforcement de la cohérence et de l'harmonie des systèmes monétaires, financiers et commerciaux à l'appui du développement. L'évolution récente en matière de renforcement du suivi intergouvernemental du financement du développement est présentée dans la section intitulée « Rester engagés ».

\* A/67/150.

\*\* Le présent rapport a été établi en consultation avec le personnel des principales parties prenantes institutionnelles associées au processus de financement du développement. Son contenu, cependant, engage la responsabilité du seul Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.



## I. Mobilisation de ressources financières intérieures pour le développement

1. Croissance économique et mobilisation des ressources intérieures sont indissociables. C'est pourquoi le rythme, l'équilibre et la viabilité du relèvement de l'économie mondiale auront des incidences significatives sur la mobilisation des ressources intérieures dans les pays en développement. La croissance mondiale a nettement marqué le pas en 2011 et il est probable qu'elle va demeurer inférieure à son potentiel dans la plupart des régions en 2012 – le produit mondial brut devrait croître de 2,5 %, contre 2,7 % en 2011<sup>1</sup>. Face à l'affaiblissement de la demande extérieure et à l'aggravation des incertitudes qui pèsent sur la situation mondiale, les pays en développement devraient enregistrer une croissance notablement modérée de l'ordre de 5,3 % en 2012.

2. Le taux de chômage élevé demeure un obstacle à la mobilisation des ressources intérieures. Il subsiste un déficit de quelque 50 millions d'emplois par rapport à la période antérieure à la crise. Des mesures concertées sont nécessaires pour contrer la pénurie actuelle et faire en sorte que ceux qui s'appêtent à entrer sur le marché du travail (plus de 80 millions d'individus) trouvent un emploi. Ce sont en particulier les taux de chômage relevés parmi les jeunes qui augmentent dans quelque 80 % des économies avancées et dans les deux tiers des économies en développement<sup>2</sup>. Dans les pays en développement, nombre d'actifs se heurtent toujours plus à des problèmes sociaux tels que le chômage, une rémunération insuffisante, la précarité de l'emploi et l'absence de toute forme de protection sociale. À l'échelle mondiale, on n'a que peu progressé sur la voie de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur le marché du travail : leur taux de participation n'y atteignait que 51 % en 2010 (52 % en 2002) contre 77 % pour les hommes (78 % en 2002).

3. Le relèvement des taux d'épargne et d'investissement après la crise a été variable en fonction des revenus et des régions. Le taux d'épargne moyen (ratio épargne brute/produit intérieur brut) dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, qui avait chuté à 29 % en 2009, est depuis reparti à la hausse pour atteindre 30 %. En 2010, l'épargne intérieure a notablement augmenté en Afrique subsaharienne (de 15,5 % en 2009 à 17,3 % en 2010), elle a connu un regain en Amérique latine et dans les Caraïbes (passant de 19,2 % en 2009 à 20,8 % en 2010) et elle est demeurée soutenue (46,44 %) en Asie de l'Est et dans le Pacifique. Dans le même temps, la formation brute de capital<sup>3</sup> est revenue à son niveau d'avant la crise dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire (un peu plus de 29 % en 2010 contre 28 % en 2009)<sup>4</sup>. L'impact de la crise a été bien moindre dans les pays en développement que dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui ont accusé un fléchissement de 3 % en 2009 et n'ont connu qu'une reprise timide de moins de 1 % en 2010 (18,1 % contre 17,3 %).

<sup>1</sup> « Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2012 » (E/2012/72). Dans la mise à jour du 16 juillet 2012 de *Perspectives de l'économie mondiale* (FMI), on trouve une prévision de croissance légèrement plus élevée pour les pays en développement (5,6 %).

<sup>2</sup> Organisation internationale du Travail et Institut international des études sociales, *Rapport sur le monde du travail 2012 : de meilleurs emplois pour une économie meilleure* (Genève, 2012).

<sup>3</sup> La formation brute de capital représente l'investissement intérieur brut.

<sup>4</sup> Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2012* (Washington, 2012).

4. Lorsque la conjoncture intérieure se prête à l'activité économique privée, cela permet de mobiliser des investissements à la fois étrangers et locaux. De nombreux pays en développement ont enregistré des progrès à cet égard, en particulier dans le domaine des réformes juridiques et réglementaires, grâce à une meilleure diffusion de l'information et à un assouplissement des conditions régissant les échanges commerciaux. À titre d'exemple, en Afrique subsaharienne, où il demeure plus coûteux et plus complexe de gérer une entreprise que n'importe où ailleurs dans le monde, 36 des 46 pays ont apporté des améliorations à leur réglementation intérieure en ce qui concerne les entreprises nationales en 2010/11 – nombre record depuis 2005. À l'échelle mondiale, toujours en 2010/11, ce sont 125 pays qui ont mis en application 245 réformes destinées à faciliter les échanges commerciaux, soit 13 % de plus qu'au cours des 12 mois précédents<sup>5</sup>.

5. Les effets de la crise financière et économique mondiale sur les recettes fiscales sont frappants. Entre 2007 et 2009, à l'échelle mondiale, la part du produit intérieur brut (PIB) qu'elles représentaient en pourcentage a accusé une diminution notable, de plus de 2 % (de 15,6 % en 2007 à 13,5 % en 2009) tous groupes de revenu confondus mais particulièrement marquée dans les pays à revenu élevé. Les principales raisons de ce phénomène sont les conséquences négatives de la crise sur l'activité économique (avec des répercussions sur l'emploi, les ventes de biens et de services, etc.) et plusieurs modifications de la législation fiscale (ce qui rejaillit sur les taux d'imposition, l'assiette fiscale, les seuils d'imposition, les exonérations, etc.)<sup>6</sup>. Des systèmes fiscaux plus modernes, équitables, rationnels et progressifs peuvent contribuer à accroître les recettes fiscales tout en réduisant les inégalités face à l'impôt.

6. Au cours de la dernière décennie, dans la plupart des pays, le secteur financier a visiblement renforcé son implantation (si l'on en juge par le ratio actifs bancaires/PIB), en dépit de revers essuyés dans plusieurs pays (développés pour la plupart) pendant la crise. Toutefois, dans la plupart des pays à faible revenu, le volume des crédits bancaires octroyés au secteur privé a diminué en termes relatifs<sup>7</sup>. Bien qu'elles détiennent davantage de ressources, les banques de ces pays privilégient une approche prudente et demeurent peu enclines à prêter au secteur privé. Il reste difficile de mobiliser des ressources intérieures pour l'investissement productif. Pour y remédier, on peut envisager de diversifier davantage les secteurs bancaires nationaux, ou encore d'utiliser des fonds publics, y compris ceux qui proviennent de donateurs, pour prêter une assistance technique aux emprunteurs et renforcer les moyens dont ils disposent pour mettre sur pied des propositions de projet bancaires, mais aussi pour offrir aux investisseurs des solutions propres à atténuer les risques auxquels ils s'exposent, sous la forme d'une amélioration des termes de crédit et de garanties.

7. L'inclusion financière, c'est-à-dire l'accès des groupes pauvres et défavorisés de la population et des petites et moyennes entreprises à une large gamme de services financiers, est salutaire pour le développement et la mobilisation des ressources internes. Ce principe permet d'adopter une approche plus intégrée que le microfinancement et englobe l'épargne, les paiements, l'assurance et d'autres services spécialement adaptés aux emprunteurs et aux épargnants à faible revenu.

<sup>5</sup> Banque mondiale, *Doing business 2012: Entreprendre dans un monde plus transparent* (Washington, 2012).

<sup>6</sup> Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2011* (Washington, 2011).

<sup>7</sup> Banque mondiale, données sur la structure financière (2011).

Des indicateurs récemment publiés<sup>8</sup> indiquent que l'accès aux services financiers augmente au même rythme que les revenus. La proportion d'individus âgés de 15 ans et plus qui possèdent un compte dans une institution financière officielle est de 24 % dans les pays à faible revenu, de 28 % dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), de 57 % dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et de 89 % dans les pays à revenu élevé. On observe aussi des différences sensibles entre hommes et femmes. À l'échelle mondiale, 55 % des hommes disent posséder un compte dans un établissement financier classique, contre 47 % des femmes. La disparité entre les sexes est la plus marquée dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) ainsi qu'en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord<sup>8</sup>. Les politiques visant à développer l'inclusion financière devraient donc demeurer en bonne place à l'ordre du jour international<sup>9</sup>.

8. Les courants de capitaux illicites continuent de priver les pays en développement de ressources essentielles. Le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, actualisé par le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en 2011, inclut d'importantes dispositions visant à endiguer l'évasion fiscale transfrontières et à éviter la fuite des capitaux grâce à l'amélioration de l'échange de renseignements (art. 26). En outre, il est fréquent que les courants de capitaux illicites soient intimement liés à la corruption à grande échelle. Il est donc nécessaire de continuer à lutter contre la corruption à tous les niveaux, en s'appuyant notamment sur des régimes juridiques et judiciaires efficaces et d'une plus grande transparence, comme la Convention des Nations Unies contre la corruption<sup>10</sup>, qui est entrée en vigueur en décembre 2005 et compte à ce jour 160 parties.

## **II. Mobilisation de ressources internationales (investissement étranger direct et autres courants de capitaux privés) pour le développement**

9. Les courants de capitaux privés à destination des pays en développement donnent des signes d'irrégularité. Après une solide reprise au lendemain de la crise financière et économique mondiale, ils ont ralenti durant le second semestre de 2011. Ce ralentissement s'explique par l'inquiétude croissante des investisseurs de portefeuille quant à la viabilité des finances publiques en Europe, ce qui a donné lieu à une fuite généralisée de capitaux à la recherche de lieux sûrs. D'après les estimations, ils sont passés d'environ 447 milliards de dollars en 2010 à quelque 438 milliards de dollars en 2011<sup>11</sup>. Les premiers mois de 2012 auraient, semble-t-il, été marqués par un retour à la stabilité, l'aversion des investisseurs pour le risque ayant diminué devant l'amélioration des perspectives de la zone euro et de l'économie mondiale dans son ensemble. En ce qui concerne les courants de capitaux privés vers les pays en développement, les perspectives pour les prochains mois sont nuancées : d'un côté, le renforcement des paramètres économiques fondamentaux

<sup>8</sup> Banque mondiale, base de données Inclusion financière mondiale (« Global Findex »), 2012.

<sup>9</sup> Rapport annuel du Mandataire spécial du Secrétaire général pour la promotion de services financiers accessibles à tous qui favorisent le développement au Secrétaire général (septembre 2011).

<sup>10</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

<sup>11</sup> Fonds monétaire international (FMI), *Perspectives de l'économie mondiale*, édition d'avril 2012.

dans les économies émergentes conjugué à la persistance des problèmes économiques dans de nombreux pays développés devrait être de nature à attirer les investisseurs; de l'autre, on constate des signes de ralentissement économique dans certaines des principales économies émergentes qui, compte tenu du regain d'inquiétude concernant l'économie mondiale, pourrait entraîner une nette aggravation de l'aversion pour le risque sur les marchés financiers internationaux et donner lieu à de nouvelles fluctuations importantes des mouvements de capitaux privés.

10. L'investissement étranger direct (IED) demeure un élément majeur des mouvements de capitaux privés vers les pays en développement et, selon les estimations, il s'est chiffré à plus de 376 milliards de dollars en 2011. Les flux d'investissement étranger direct se concentrent dans quelques pays en développement, même si une diversification se fait jour. On constate en outre des différences importantes entre les régions. La grande majorité des investissements étrangers directs dans les pays en développement continue d'aller vers l'Asie et l'Amérique latine, tandis que les flux vers l'Afrique restent limités, même s'ils sont plus importants qu'il y a une dizaine d'années. Ces derniers temps, l'IED originaire de pays en développement ou d'économies en transition a gagné en importance (une forte proportion étant destinée à d'autres pays en développement ou économies en transition). Toutefois, il ne représentait plus que 26 % de l'IED mondial en 2011, contre 31 % en 2010. On a observé un déclin significatif de l'IED originaire d'Amérique latine et des Caraïbes, du fait que les filiales étrangères de certaines sociétés transnationales implantées dans la région ont remboursé des prêts qui leur avaient été consentis par leurs maisons mères. Quoi qu'il en soit, dans une perspective historique, les niveaux d'IED originaire de pays en développement ou d'économies en transition sont demeurés élevés<sup>12</sup>.

11. Bien que l'investissement étranger direct dans les pays en développement soit généralement plus stable que les autres types d'apports de capitaux privés, d'aucuns craignent que l'évolution de ses composantes – diminution de la part relative des apports en capital au profit des prêts intragroupes – ne le rende plus fluctuant<sup>13</sup>. Lorsque les prêts intragroupes, par opposition aux investissements entièrement nouveaux, représentent une partie importante de l'IED, la société mère peut demander le remboursement de la dette à bref délai. À cet égard, certains ont avancé que la proportion d'investissements étrangers directs à court terme et instables avait augmenté et que l'accroissement de l'IED observé ces deux dernières années avait été en partie motivé par le désir de réaliser des gains à court terme. Par exemple, certains des fonds intragroupes provenant de la société mère sont parfois investis à des fins de spéculation et peuvent être rapidement liquidés. La proportion croissante d'IED à court terme et instables pourrait s'inverser plus rapidement que prévu dans un climat économique et financier incertain.

12. Bien que les investissements de portefeuille vers les pays en développement aient repris cette année, l'éventualité d'un nouveau ralentissement n'est pas à exclure. Tant les mouvements de capitaux propres que les flux obligataires pourraient se ressentir des soubresauts de l'économie mondiale. En outre, certains pays en développement risquent d'être particulièrement vulnérables face à la mauvaise

<sup>12</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Global Investment Trends Monitor*, n° 8 (24 janvier 2012).

<sup>13</sup> *Rapport sur l'investissement dans le monde 2011 : modes de production internationale sans participation au capital et développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.11.II.D.2).

disposition du marché, due à diverses préoccupations suscitées notamment par le ralentissement des taux de croissance, les lourds déficits budgétaires et extérieurs et, dans certains cas, l'instabilité politique. L'intensification antérieure des mouvements de capitaux, de 2009 à 2011, aurait fait augmenter dans les marchés émergents la quantité des capitaux spéculatifs qui risquent de fuir soudainement. En outre, l'importance des apports de capitaux sur les marchés des titres de dettes des sociétés au cours des dernières années s'est accompagnée d'une augmentation rapide du crédit privé dans certains pays en développement, les prédisposant davantage à un désendettement rapide ou à un tarissement soudain des apports de capitaux<sup>14</sup>.

13. Dans le même ordre d'idées, la reprise progressive de l'octroi de prêts aux pays en développement par les banques commerciales est menacée par la fragilité de la conjoncture économique et financière. Des chiffres récents de la Banque des règlements internationaux font état d'une diminution, au second semestre de 2011, du volume des créances sur les économies émergentes détenues par des banques situées à l'étranger<sup>15</sup>. Ce n'était que la deuxième diminution de ce type en presque trois ans, aussi pourrait-elle traduire une réduction par les banques commerciales de leurs positions sur fonds empruntés, vraisemblablement appelée à se poursuivre dans un avenir proche. Cela pourrait modérer l'offre de crédit aux pays en développement ou en transition, et ce sont surtout les économies émergentes d'Europe et d'Asie centrale, qui sont le plus directement dépendantes des banques européennes en difficulté, qui devraient en ressentir les effets<sup>16</sup>. Le désendettement pourrait néanmoins devenir chaotique et conduire à une grande réduction des crédits accordés par ces établissements, qui concernerait alors un plus vaste ensemble de pays en développement. Cela risquerait par conséquent d'entraîner d'importantes sorties de capitaux des pays émergents, menaçant la stabilité de leur monnaie et des marchés de capitaux. L'application par les banques internationales de normes plus strictes pour les prêts peut aussi avoir des répercussions sur le financement des transactions commerciales qui, dans bien des cas, comportent une part importante de dette à court terme. Certains signes donnent à penser que les banques commerciales s'exposent moins qu'avant dans ce domaine et/ou réduisent leur participation au financement des transactions commerciales sur les marchés de taille limitée. Un ralentissement brutal de l'économie pourrait conduire au gel du financement de telles transactions<sup>16</sup>.

14. Les fluctuations croissantes des mouvements de capitaux privés et leur sensibilité aux changements d'humeur des investisseurs font qu'il est devenu de plus en plus important pour les pays de pouvoir recourir à des mesures permettant de limiter efficacement l'instabilité des flux de capitaux à court terme. Les moyens d'action dont disposent les pays pour gérer les fluctuations des courants de capitaux internationaux sont les politiques macroéconomiques, les mesures macroprudentielles et d'autres formes de régulation des comptes de capital, telles les mesures de contrôle des capitaux. La régulation des comptes de capital suscite un regain d'intérêt et il a été débattu des conditions nécessaires pour qu'elle soit efficace. Ces dernières années, un certain nombre de pays (Brésil, Indonésie, Pérou, République de Corée et Thaïlande) ont instauré des mesures de ce type pour gérer les fluctuations des

<sup>14</sup> FMI, *Global Financial Stability Report: The Quest for Lasting Stability* (Washington, 2012).

<sup>15</sup> Banque de règlements internationaux, « International banking and financial market developments », *Rapport trimestriel* (juin 2012).

<sup>16</sup> Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales : incertitudes et vulnérabilités* (janvier 2012).

courants de capitaux à court terme. Mais en dernier ressort, leur efficacité est fonction de la situation nationale, notamment sur le plan économique, de la qualité du cadre de réglementation existant, de la structure et de la régularité des entrées de capitaux ainsi que de la conception et de l'application des mesures choisies.

15. Selon les estimations, le montant total des envois de fonds effectués officiellement par des migrants à destination de pays en développement a atteint 372 milliards de dollars en 2011, ce qui représente une progression annuelle de quelque 12 %. Les principaux pays en développement bénéficiaires de ces envois de fonds ont été l'Inde, la Chine, le Mexique et les Philippines. De plus, ils constituent une part plus large du PIB dans les petits pays à faible revenu. À titre d'exemple, en 2010, ils ont représenté 31 % du PIB au Tadjikistan, 29 % du PIB au Lesotho et plus de 20 % du PIB dans un certain nombre d'autres pays, comme la République de Moldova, le Népal et le Samoa<sup>17</sup>. Compte tenu du rôle majeur que jouent les envois de fonds dans l'économie d'un certain nombre de pays en développement, il est important que s'instaure une collaboration entre les pays d'où proviennent les fonds et les pays destinataires pour réduire les coûts de transaction et, si possible, assouplir les contraintes juridiques et financières qui s'exercent sur les envois de fonds et les autres mouvements financiers imputables aux migrants.

### III. Le commerce international, moteur du développement

16. Depuis le début de la crise financière et économique mondiale, les échanges internationaux connaissent une forte instabilité. Après avoir chuté de 9,9 % en 2009<sup>18</sup>, le commerce mondial a connu un taux d'expansion de 13,1 % en 2010. En 2011, les pays à revenu élevé ont accusé une décélération marquée de leur économie, puisque le taux de croissance de leur PIB a été réduit de moitié, passant de 3 % en 2010 à 1,6 % en 2011. La baisse de la demande correspondante à l'échelle mondiale s'est traduite par un taux de croissance du commerce mondial de 6,6 % en 2011<sup>18</sup>. En 2009, dans les pays en développement et dans les pays membres de la Communauté d'États indépendants (CEI), les échanges ont chuté de 7,4 %, contre 15,1 % pour les pays développés, et la reprise y est intervenue plus rapidement<sup>19</sup>. En conséquence, leur part des exportations mondiales est passée de 39 % en 2008 à 47 % en 2011, par contraste avec ce qui s'était produit lors des précédentes crises mondiales, à l'occasion desquelles les économies en développement s'étaient montrées particulièrement vulnérables face aux chocs externes.

17. Les incertitudes associées à la crise européenne de la dette souveraine, ainsi que la volatilité des prix des produits de base et l'instabilité des courants de capitaux, rendent possible une poursuite du ralentissement de la croissance du commerce en 2012. En outre, en dépit de la promesse faite par les membres du G-20 de résister au protectionnisme, de se garder de prendre de nouvelles mesures jusqu'en 2014 et de supprimer progressivement celles qui avaient déjà été adoptées, ils ne sont revenus que sur 18 % de celles qui avaient été instaurées depuis le début

<sup>17</sup> Banque mondiale, *Migration and Development Brief*, n° 18 (23 avril 2012).

<sup>18</sup> *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, tableau 1.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.12.II.C.2).

<sup>19</sup> Organisation mondiale du commerce (OMC), « Le commerce mondial en 2011 et les perspectives pour 2012 », tableau 1, p. 5. Communiqué de presse (PRESS/658/Rev.1), 10 mai 2012.

de la crise<sup>20</sup>. Une conclusion satisfaisante du Cycle de négociations de Doha pour le développement relatif au système commercial multilatéral, se traduisant par des résultats ambitieux, équilibrés et axés sur le développement, contribuerait à mettre un frein à ces tendances protectionnistes et à assurer un relèvement plus rapide de l'économie mondiale.

18. À la huitième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue en décembre 2011, les ministres ont pris acte de ce que les négociations sur le commerce multilatéral étaient dans une impasse et qu'il était nécessaire d'explorer plus avant différentes approches de la négociation, qui soient compatibles avec les principes d'inclusion et de transparence. Tout récemment, les négociations menées à l'OMC se sont attachées à rendre possible une « récolte précoce » s'agissant d'enjeux d'importance pour les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), comme la facilitation de l'adhésion de ces derniers, la mise en œuvre intégrale de la décision prise par l'OMC en 2005 d'octroyer aux pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et hors quota, l'entrée en vigueur de l'exemption de certains services pour les PMA, une souplesse accrue des dispositions des Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ou encore l'élimination des subventions à l'exportation et du soutien à la production de coton accordés dans les pays développés, qui ont pour effet de fausser les échanges.

19. Plusieurs enjeux sont apparus importants pour que le système commercial multilatéral soit efficace, qui ne figuraient pas à l'ordre du jour des négociations de Doha, comme la gouvernance des chaînes d'approvisionnement mondiales, la volatilité des prix des produits de base et les aspects des changements climatiques en rapport avec le commerce. Il faut renforcer la transparence des marchés pour atténuer les fluctuations excessives des cours sur les marchés des produits de base, qui peuvent avoir des répercussions particulièrement néfastes sur les pays en développement qui dépendent fortement de l'exportation de tels produits. De même, il faut prendre des mesures pour endiguer les menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire dans les pays importateurs de denrées. La prolifération des accords commerciaux bilatéraux et régionaux pourrait être rendue plus compatible et harmonisée avec le système multilatéral, peut-être au moyen d'accords plurilatéraux négociés sous les auspices de l'OMC<sup>21</sup>.

20. Certes, la part des PMA dans le commerce mondial a augmenté pour atteindre 1,14 % en 2011, mais il faut faire davantage pour faciliter leur intégration dans l'économie mondiale. La part des exportations en franchise de droits des pays en développement et des pays les moins avancés vers les marchés développés atteignait 80 % en 2004<sup>22</sup> et elle est demeurée depuis à ce niveau<sup>23</sup>. Pour stimuler la participation des PMA au commerce mondial, les pays développés doivent s'attacher à honorer pleinement les engagements contenus dans la décision prise par l'OMC en 2005 d'octroyer aux pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et hors quota, à simplifier les règles d'origine, à abaisser les frais administratifs et à éliminer les obstacles non tarifaires qui pèsent sur les exportations des PMA. En 2010, les échanges Sud-Sud ont connu une progression

<sup>20</sup> OMC, *Report on G20 Trade Measures* (31 mai 2012).

<sup>21</sup> FMI, « The WTO Doha trade round – unlocking the negotiations and beyond » (novembre 2011).

<sup>22</sup> À l'exclusion des armes et du pétrole.

<sup>23</sup> Rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 2012 (*à paraître*).

de 32 %, absorbant 49 % des exportations des pays en développement, ce qui suggère qu'il existe un potentiel de dynamisation de l'activité commerciale de ces pays, qui passera notamment par le développement de l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota.

21. Bien que l'accès préférentiel aux marchés demeure une condition importante pour que les entreprises des pays en développement soient compétitives, les politiques du commerce extérieur ne suffisent plus en raison des principes de fonctionnement actuels des chaînes d'approvisionnement mondiales. De fait, à l'intérieur de ces chaînes, la compétitivité est fonction de multiples facteurs, et en particulier de la qualité des politiques qui déterminent les conditions de l'activité commerciale. Les PMA et les autres pays à faible revenu pâtissent souvent de désavantages considérables, car la mise en œuvre des politiques en question exigerait des ressources substantielles qui font souvent défaut<sup>24</sup>. En conséquence, des politiques nationales de soutien aux entreprises et des mesures d'incitation au transfert et à l'assimilation de technologies sont nécessaires pour que les PMA et les autres pays à faible revenu participent à l'économie mondiale à des niveaux de valeur ajoutée supérieurs, ce qui contribuera d'autant plus à leur développement.

22. L'initiative Aide pour le commerce est l'un des instruments qu'il faudrait développer pour améliorer l'infrastructure commerciale, diversifier les exportations et accroître leur contenu technologique. Les engagements souscrits au titre de l'initiative ont atteint 45,3 milliards de dollars en 2010, en dépit des difficultés budgétaires et économiques auxquelles se heurtaient nombre de pays de l'OCDE. Ce montant représentait une augmentation de 12 % par rapport à 2009. L'Aide pour le commerce va toutefois inévitablement pâtir du resserrement budgétaire appelé à se poursuivre dans ces pays, ce qui aura pour conséquence de restreindre le montant de l'aide consentie dans les années à venir. En 2010, 13,7 milliards de dollars ont été engagés au titre de l'Aide pour le commerce aux PMA, en progression de 14 % par rapport à 2009. Les PMA sont aujourd'hui les destinataires de 30 % de l'Aide pour le commerce. Toutefois, les versements effectifs ont tout juste atteint 9 milliards de dollars.

23. Les programmes existants de financement des transactions commerciales doivent être développés au bénéfice de l'ensemble des pays à faible revenu, et il faut faire en sorte que ce financement soit proposé à un coût raisonnable. Le dispositif de Bâle III a instauré des exigences supplémentaires qui reviennent à classer le financement du commerce parmi les actifs à risque, bien que les données montrent qu'il s'agit là d'une activité financière sûre, qui présente peu de risques. L'OMC et la Banque mondiale ont soulevé auprès du Comité de Bâle « la question des conséquences imprévues que pourraient avoir les cadres de Bâle de réglementation prudentielle du secteur financier sur la disponibilité du financement du commerce, en particulier pour les pays à faible revenu »<sup>25</sup>. En réponse, le Comité a assoupli certaines dispositions, mais les risques associés au financement des transactions commerciales et aux prêts sont toujours traités sur le même plan, ce qui a des répercussions négatives sur les entreprises, les pays et les banques de taille modeste, surtout en Afrique.

<sup>24</sup> Alessandro Nicita, et coll., « Global Supply Chains: Trade and Economic Policies for Developing Countries », version préliminaire non éditée, dans *Policy Issues in International Trade and Commodities Study Series* (CNUCED, Genève, 2011).

<sup>25</sup> Communiqué de presse de l'OMC, « M. Lamy souligne les avantages qu'il y aurait à modifier le cadre de Bâle pour le financement du commerce » (26 octobre 2011).

24. Les aspects des changements climatiques en rapport avec le commerce comptent parmi les enjeux qui intéressent au premier chef les pays en développement. Une économie mondiale qui devient plus écologique est susceptible d'ouvrir de nouveaux marchés, avec de nouvelles possibilités commerciales à la clef pour tous les pays, ce qui pourrait entraîner la création d'emplois. En particulier dans les zones rurales, une économie verte couplée à l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) présenterait l'avantage incomparable de connecter les individus aux marchés mondiaux. Certes, une telle évolution requiert habituellement une amélioration des modes de production, des investissements dans les nouvelles technologies et une infrastructure commerciale efficace, toutes opérations plus coûteuses à mettre en œuvre dans les pays en développement.

25. Toutefois, il arrive que certaines politiques de soutien à l'économie verte restreignent l'accès aux marchés, faussent la concurrence internationale, voire soient incompatibles avec les règles applicables aux échanges multilatéraux. C'est pourquoi il serait souhaitable de mieux comprendre les règles et les incidences potentielles qui sont associées aux politiques économiques soucieuses de l'environnement.

#### **IV. Renforcement de la coopération financière et technique internationale aux fins du développement**

26. En 2011, les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont fourni, en valeur nette, 133,5 milliards de dollars au titre de l'aide publique au développement (APD), soit 0,31 % de leur revenu national brut global. Cela représente une baisse de 2,7 % par rapport à 2010 et c'est la première contraction de l'aide publique au développement depuis 1997 – si l'on ne tient pas compte des années d'allègement exceptionnel de la dette<sup>26</sup>. La part du montant total net de l'APD affectée aux grands projets et programmes bilatéraux (hormis les dons accordés au titre de l'allègement de la dette et l'aide humanitaire) a baissé de 4,5 % en valeur réelle<sup>27</sup>. Le budget consacré à l'APD par 16 donateurs membres du Comité d'aide au développement – à commencer par les principaux, à savoir les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord – a diminué. En 2011, des pays comme l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Grèce et le Japon ont réduit le montant de leur APD de plus de 10 %. À terme, les récessions prolongées dans plusieurs pays donateurs membres du Comité risquent de grever davantage les budgets de l'aide et d'augmenter la pression exercée sur les autres donateurs dans les années à venir<sup>28</sup>.

27. Dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020<sup>29</sup>, adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les

<sup>26</sup> OCDE, « Développement : l'aide aux pays en développement fléchit sous l'effet de la récession mondiale » (4 avril 2012).

<sup>27</sup> Données relatives à l'aide publique au développement en provenance du site Web du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

<sup>28</sup> Comité d'aide au développement de l'OCDE, « Les apports d'aide futurs : conclusions préliminaires de l'Enquête 2012 sur les plans prévisionnels de dépenses des donateurs de 2012 à 2015 ».

<sup>29</sup> *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.11.A.1), chap. II.

pays les moins avancés tenue à Istanbul en mai 2011, les donateurs ont réaffirmé leur promesse d'octroyer au moins de 0,15 % à 0,2 % de leur produit national brut sous forme d'aide aux PMA. Dans le Programme, tous les donateurs sont appelés à atteindre l'objectif de 0,15 % d'ici à 2015. Cependant, seuls neuf d'entre eux y sont parvenus à ce jour. En outre, le montant total de l'APD à destination des PMA en 2011, 27,7 milliards de dollars, était en diminution de près de 9 % par rapport à 2010. De même, l'engagement pris par le Groupe des Huit (G-8), lors du Sommet de Gleneagles en 2005, d'accroître de 25 milliards de dollars le montant de l'aide destinée à l'Afrique n'a pas été honoré à la date fixée, à savoir 2010. Bien que l'aide bilatérale à l'Afrique subsaharienne ait été de 28 milliards de dollars en 2011, ce qui représente une contraction de 0,9 % en valeur réelle par rapport à 2010, l'aide apportée au continent africain a augmenté de 0,9 % pour se chiffrer à 31,4 milliards de dollars, les donateurs ayant augmenté le montant de l'aide fournie à l'Afrique du Nord à la suite des bouleversements politiques survenus dans la région.

28. Constatant ce manque à recevoir, le Conseil de l'Union européenne a reconfirmé l'engagement collectif de l'Union et de ses États membres d'augmenter leurs dépenses en matière d'aide pour atteindre 0,7 % du RNB d'ici à 2015<sup>30</sup>. En outre, l'Union européenne a réaffirmé son engagement de mettre en œuvre des politiques cohérentes en matière de développement et a défini ses principales priorités stratégiques. Elle concentrera son action sur la gouvernance et sur la croissance durable pour tous, deux piliers de la coopération pour le développement. Elle adoptera une approche différenciée en fonction du degré de développement atteint par les pays concernés et fera porter ses efforts sur un maximum de trois secteurs par pays. Les caractéristiques et le niveau de l'aide seront adaptés aux besoins et aux moyens existants, à leur impact et aux progrès accomplis sur le plan des droits de l'homme (engagements pris, résultats obtenus), au degré de démocratie et de respect de l'état de droit atteint, ainsi que de la capacité de mener des réformes et de répondre aux attentes de la population.

29. À la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les dirigeants ont répété qu'il fallait soutenir l'agriculture et renforcer la capacité productive des pays en développement. En 2010, le secteur a reçu 5,4 milliards de dollars, soit 6,1 % de l'aide sectorielle, en augmentation de 5,1 % par rapport à 2009. L'aide alimentaire et l'assistance en matière de sécurité alimentaire constituent une catégorie distincte, pour laquelle 1,4 milliard de dollars a été mobilisé en 2010. Selon le Rapport de Deauville sur la redevabilité, établi par le Groupe des Huit (G-8), des contributions d'un montant total de 22,5 milliards de dollars ont été annoncées au titre de l'Initiative de L'Aquila, qui porte en partie sur le développement agricole durable. Le Rapport indiquait que 22 % de cette somme avaient déjà été versés en mai 2011 et que 26 % étaient sur le point de l'être<sup>31</sup>.

30. Censée être menée à bien en 2010, la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, pourtant stimulée par les dispositions du Programme d'action d'Accra, progresse lentement, puisque seul 1 des 13 objectifs cibles (programmes de coopération technique coordonnés) a été atteint. Plusieurs indicateurs traduisent certaines avancées, en particulier en ce qui concerne les

<sup>30</sup> Conclusions du Conseil de l'Union européenne, « Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE : un programme pour le changement », 3166<sup>e</sup> session du Conseil : affaires étrangères (Bruxelles, 14 mai 2012).

<sup>31</sup> Rapport de Deauville sur la redevabilité, « Engagements du G-8 pour la santé et la sécurité alimentaire : bilan et résultats » (établi par le G-8).

obligations des pays bénéficiaires. De plus, des constatations exposées lors du Forum pour la coopération en matière de développement<sup>32</sup> soulignent que l'instauration de dispositifs de responsabilisation mutuelle demeure l'indicateur au titre duquel on a le moins progressé, ajoutant que l'aide est de plus en plus fragmentée. Il faut donc donner pleinement effet aux enseignements tirés du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, tenu à Busan (République de Corée) du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011, et aux propres recommandations du Comité d'aide au développement sur les bonnes pratiques en matière d'annonces de contributions. La validation du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement indique que les pays sont prêts à envisager le développement dans une optique plus intégrée. Dans le document final de Busan, les dirigeants ont aussi pris acte de l'importance que revêt la nature complémentaire des divers processus mis en œuvre dans le système des Nations Unies et ont invité les participants au Forum pour la coopération en matière de développement à jouer un rôle en menant des consultations sur l'application des accords conclus à Busan.

31. Le volume de la coopération Sud-Sud a nettement augmenté, puisqu'il est passé de 8,6 milliards de dollars (6,9 % des flux d'aide mondiaux) en 2006 à 15 milliards de dollars (9,5 % des flux d'aide mondiaux) en 2008 et qu'on estime qu'il a atteint 20 milliards de dollars en 2010. La plupart des ressources mobilisées se présentent sous la forme de programmes bilatéraux de financement de projets. Cette forme de coopération met en avant la souveraineté nationale, les intérêts communs, l'expression de la solidarité et la constitution de partenariats plutôt que la compassion, sauf dans les cas où une aide d'urgence est nécessaire, et repose sur une conception plus extensive de l'efficacité de l'aide au développement. L'une des caractéristiques distinctives de la coopération Sud-Sud en matière de développement est l'approche intégrée en vertu de laquelle on envisage les transactions commerciales, les investissements et les prêts comme un ensemble au service d'un objectif donné, par exemple dans le cadre de programmes éducatifs, sanitaires ou axés sur l'aide à la constitution de l'infrastructure, en s'appuyant sur les vecteurs avérés de croissance intérieure.

32. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la mobilisation de ressources par des mécanismes innovants de financement du développement. On estime que ces mécanismes ont permis de récolter entre 37 milliards et 60 milliards de dollars (selon les mécanismes de financement que l'on considère comme innovants) aux fins de l'aide au développement de 2002 à 2011 (voir A/66/334, par. 9). Il n'existe pas de système uniformisé qui permette de tenir le compte des flux d'aide mobilisés grâce à ces mécanismes. Certains sont d'ailleurs plutôt axés sur l'amélioration de l'utilisation faite de l'aide plutôt que sur la mobilisation de ressources supplémentaires, comme le versement de l'APD en début de période, ce qui pourrait entraîner à l'avenir une diminution de l'APD au détriment d'interventions visant à répondre à d'autres besoins en matière de développement. De plus, les ressources ainsi mobilisées sont principalement utilisées pour financer des biens publics mondiaux plutôt que pour répondre aux besoins propres à tel ou tel pays sur le plan du développement et, jusqu'à présent, elles ont été plutôt insignifiantes en comparaison de l'ensemble des fonds de source externe, même dans les pays les

---

<sup>32</sup> Fondées sur des enquêtes réalisées en 2010 et en 2011 dans 105 pays par le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement pour le Forum pour la coopération en matière de développement.

plus pauvres. Les fonds de santé publique mondiaux privent les services de santé nationaux de ressources humaines et accroissent le fardeau administratif. Il est également probable qu'ils ont contribué à aggraver la fragmentation de la structure de l'aide en faisant intervenir de nouveaux acteurs et mécanismes de prestation. Par exemple, l'affectation de crédits à des fins spécifiques, pratique des fonds verticaux dans le secteur de la santé, peut avoir pour effet de restreindre la marge de manœuvre dont disposent les gouvernements pour utiliser leurs ressources en fonction des priorités définies au plan national, comme le renforcement des services de santé<sup>33</sup>.

33. Diverses sources de financement du développement novatrices et potentiellement porteuses ont été proposées, que la communauté internationale n'a pas validées. Les principales sont les taxes sur les transactions financières et monétaires et sur les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que l'octroi de droits de tirage spéciaux aux fins du développement. Toutes les ressources mobilisées grâce aux nouveaux mécanismes doivent être utilisées conformément aux stratégies et aux priorités de développement des pays bénéficiaires.

## V. Dette extérieure

34. La vulnérabilité de la dette souveraine est devenue un phénomène mondial, qui menace le relèvement économique, va s'intensifiant dans la zone euro et fragilise le système financier planétaire. Cette fois, ce n'est pas la situation de la dette dans les pays émergents et en développement qui augure un problème systémique, comme lors des précédents épisodes de surendettement, d'insolvabilité et de contagion : l'épicentre du problème est localisé dans certains pays d'Europe. Le renflouement d'États souverains et de banques par le secteur public dans le cadre de la présente crise de la dette et dans le sillage de la crise financière et économique mondiale a atteint des niveaux record, ce qui a mis les fonds publics à rude épreuve. Et pourtant, qui peut dire si ces efforts porteront leurs fruits ?

35. Entre 2010 et 2011, la valeur en dollars de la dette extérieure totale des pays en développement a augmenté de 11 %, celle des pays à faible revenu de 10 %, celle des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) de 8 %, cependant que l'encours de la dette des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) s'accroissait de 12 %. En 2011, le ratio entre le service de la dette extérieure et les exportations a légèrement augmenté, globalement, dans les pays en développement, stimulé par les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), où le service de la dette a augmenté de 34 % cependant que les exportations ne s'accroissaient que de 20 %.

36. Dans les pays à faible revenu, les initiatives d'allègement de la dette – Initiatives en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) – ont permis de réduire encore le ratio dette extérieure/exportations de 4,8 % en 2011. Trente-six des 39 pays participants sont parvenus au point de décision défini dans l'Initiative, dont 33 ont atteint le point d'achèvement, qui ont reçu l'équivalent de près de 35 % de leur PIB sous forme d'allègement de dette. Pourtant, la pleine participation de tous les créanciers, à commencer par plusieurs d'entre eux, plus modestes – multilatéraux, non membres du Club de Paris, bilatéraux et privés – reste à obtenir. En décembre 2011, un

<sup>33</sup> *La situation économique et sociale dans le monde 2012 : à la recherche de nouveaux modes de financement du développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.12.II.C.1).

nouveau critère prenant en compte l'endettement à la fin de 2010 s'est ajouté aux conditions requises pour bénéficier d'une aide au titre de l'Initiative PPTE.

37. Bien que le ratio d'endettement des pays en développement ne fasse pas apparaître de problème généralisé, certaines régions et certains pays restent vulnérables, notamment dans les Caraïbes, où huit pays avaient un ratio dette publique/PIB supérieur à 65 % en 2011 : au 3 mai 2012, deux d'entre eux figuraient dans la catégorie des pays présentant un risque élevé de surendettement et cinq autres présentaient un risque modéré<sup>34</sup>. Huit pays à faible revenu bénéficiant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et six pays ne bénéficiant pas de l'Initiative PPTE étaient également exposés à un risque élevé de surendettement. Deux des quatre pays en situation de surendettement se trouvent à mi-chemin entre le point de décision et le point d'achèvement, le troisième se trouve dans la phase préalable au point de décision et le dernier ne bénéficie pas de l'Initiative PPTE.

38. Les pays émergents et les pays en développement, ainsi que nombre de pays développés, sont exposés à des risques du fait des retombées de la crise de la zone euro. Il est probable que l'économie mondiale va demeurer atone encore un certain temps et que les cours des denrées alimentaires et des produits de base vont rester soumis à une forte instabilité. L'accroissement de la masse monétaire dans les pays développés, en particulier aux États-Unis d'Amérique et dans la zone euro, en raison des mesures d'assouplissement quantitatif prises ces dernières années, a déjà eu des répercussions de taille sur les pays en développement, soumis ces deux dernières années à d'énormes fluctuations des courants de capitaux, des taux de change et du prix des actifs<sup>35</sup>.

39. L'accumulation de réserves explique en grande partie la capacité des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) de faire face aux crises récentes. Toutefois, ce succès a une contrepartie, à savoir des coûts de substitution élevés pour maintenir un niveau élevé de ressources sous forme de réserves<sup>36</sup>. Le montant des réserves de devises accumulées par les pays en développement a atteint plus de 1 100 milliards de dollars en 2011<sup>37</sup>, ce qui a porté le bouclier protecteur contre l'effet de contagion à 13,6 mois d'importations. Par contraste, la croissance des importations dans les pays à faible revenu a été plus rapide que l'accumulation de réserves, aussi leur stock ne garantissait-il plus qu'une protection équivalente à 3,8 mois en 2011. Cette même année, la dette à court terme des pays en développement représentait 20 % de leurs réserves, contre 9 % pour les pays à faible revenu. Pour maintenir des ratios de dette souveraine viables et résister aux effets imminents des risques que fait peser la crise mondiale sur la croissance économique, nombre de pays émergents et de pays en développement devraient faire en sorte que leurs politiques macroéconomiques s'inscrivent dans un cadre anticyclique transparent et soient combinées avec une régulation macroprudentielle plus stricte de la gestion financière et des comptes de capital afin d'atténuer l'impact de la volatilité des prix des produits de base et des entrées de capitaux.

<sup>34</sup> FMI : Liste d'analyses du degré d'endettement tolérable des pays à faible revenu (pays remplissant les conditions pour bénéficier du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance), au 3 mai 2012.

<sup>35</sup> FMI : *Perspectives de l'économie mondiale* (avril 2012), Résumé analytique, p. xvii.

<sup>36</sup> L'immense majorité des réserves sont investies dans des bons et obligations du Trésor des États-Unis et dans d'autres titres souverains à faible rendement.

<sup>37</sup> *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2012*, p. xi.

40. Des ressources financières en abondance, notamment nationales, sont nécessaires pour préserver la solvabilité et un filet de sécurité suffisant sous forme de liquidités pour empêcher une ruée sur le système financier et sur la dette souveraine. Dans la situation actuelle, le Fonds monétaire international (FMI) agit quasiment comme un prêteur de dernier ressort pour régler les problèmes de liquidité (mais pas d'insolvabilité), souvent de concert avec les banques multilatérales de développement et d'autres créanciers officiels. Les nouveaux instruments à sa disposition, comme la ligne de crédit modulable ou la ligne de crédit préventive, l'encouragent sur cette voie du prêt « de la dernière chance ». Mais ce rôle le place en porte-à-faux, car la distinction entre liquidité et solvabilité, si elle est claire en théorie, est souvent très opaque dans la pratique. De plus, l'apport de liquidités expose tant le débiteur que le créancier à un risque moral : en effet, les débiteurs reportent à plus tard les ajustements nécessaires, dans l'espoir que les conditions économiques vont s'améliorer, cependant que les prêteurs n'évaluent pas correctement le coût du risque auquel ils s'exposent. Ainsi, il arrive que les banques repoussent le moment d'inscrire les pertes dans leur bilan, du fait que l'apport de fonds publics réduit temporairement le volume des actifs qu'il leur faut déclarer comme dépréciés. En conséquence, la « coupe de cheveux », c'est-à-dire l'annulation d'une partie de la dette octroyée aux débiteurs souverains, peut alors être plus « courte » que cela n'aurait été possible autrement.

41. La situation de crise actuelle montre une fois encore à quel point il est difficile pour le FMI de déterminer à quel moment se retirer d'un pays où le fardeau de la dette est tel que la viabilité de celle-ci demeure incertaine. Il arrive que l'absence de solution de rechange acceptable, qui permettrait un retrait en bonne et due forme, ne lui laisse d'autre choix que de s'en abstenir. Et souvent, pour un gouvernement débiteur, il n'est pas acceptable d'un point de vue politique d'annoncer qu'il va restructurer la dette. Les facteurs ne manquent pas qui l'incitent alors à jouer son va-tout en misant sur une résurrection.

42. Des moratoires juridiquement contraignants pourraient donner un répit au secteur officiel national et international, ce qui lui permettrait de trouver une solution et d'empêcher l'exode massif vers la sortie qui déclencherait une crise du refinancement et/ou une ruée vers les tribunaux. Des moratoires pourraient être inclus dans les contrats d'émission d'obligations, ce qui permettrait d'énoncer les dispositions contractuelles relatives au non-paiement d'intérêts et à la suspension des paiements<sup>38</sup>. Cela placerait au premier rang des priorités la stabilité financière, empêcherait les défauts de paiement ou les paiements anticipés transnationaux et rassemblerait les créanciers. Toutefois, personne ne sait si l'imposition d'une limite dans le temps aux moratoires aiderait les débiteurs souverains dans leurs tentatives de restructuration ou constituerait une entrave. Une autre option pourrait consister à modifier les Statuts du FMI.

43. Le système financier devrait tendre à accroître l'efficacité des marchés de capitaux mondiaux et à réduire les pertes essuyées par les créanciers, les emprunteurs souverains et les autres acteurs aux prises avec l'incertitude suscitée par divers scénarios d'endettement potentiellement dévastateurs. Le FMI joue un rôle essentiel en tant que dernier recours mais, en l'absence d'un cadre plus adapté

<sup>38</sup> À l'heure actuelle, les dispositions contractuelles de la plupart des obligations souveraines prévoient un délai de grâce de 3 à 13 jours, qui n'est pas destiné à faire office de moratoire mais à permettre le règlement d'éventuelles difficultés techniques empêchant le débiteur de payer son dû, et ne vise nullement à faciliter une restructuration.

pour une restructuration de la dette souveraine en temps opportun et en bonne et due forme, il n'aide pas aussi bien qu'il le pourrait ses membres à trouver un équilibre judicieux entre financement et ajustement. C'est pourquoi le moment est venu de réformer les mécanismes de restructuration de la dette<sup>39</sup>.

## **VI. Renforcement de la cohérence et de l'harmonie des systèmes monétaires, financiers et commerciaux à l'appui du développement**

44. La communauté internationale a poursuivi ses efforts en vue de réformer le système monétaire et financier international dans des domaines clefs – coordination des politiques macroéconomiques, réglementation financière, surveillance multilatérale, dette souveraine, dispositif de sécurité financière mondiale et structures de gouvernance des institutions de Bretton Woods (voir A/67/187). La réforme a pour objectifs d'améliorer le fonctionnement, la stabilité et la capacité de résistance du système monétaire et financier international et de permettre à la communauté internationale de répondre aux risques de portée mondiale auxquels elle fait face d'une manière plus cohérente, efficace et coordonnée. Toutefois, de graves faiblesses systémiques subsistent qui, entre autres facteurs, compromettent la capacité des pays en développement de mobiliser des fonds aux fins du développement. Il est crucial de poursuivre et d'intensifier les efforts visant à parfaire la cohérence et l'harmonie des systèmes monétaires, financiers et commerciaux à l'appui du développement.

45. Pour préserver la stabilité financière mondiale, il est crucial de coordonner les politiques financières et économiques au niveau international. À la suite de la crise, une priorité du G-20 a été d'élaborer un cadre de coordination des politiques économiques. Au sommet de Cannes (France) en novembre 2011, les dirigeants du Groupe ont adopté le Plan d'action de Cannes pour la croissance et l'emploi, qui vise à remédier aux vulnérabilités à court terme du système financier et à renforcer les fondements de la croissance à moyen terme, en assainissant les finances publiques et en relançant la consommation nationale dans les pays affichant des comptes largement excédentaires, afin de faire progresser le rééquilibrage mondial. En s'appuyant sur ce processus, les dirigeants du G-20, lors du sommet de Los Cabos (Mexique) de juin 2012, ont adopté le Plan d'action de Los Cabos pour la croissance et l'emploi. Toutefois, d'aucuns plaident pour une coopération internationale généralisée et plus décisive face aux défis économiques et financiers qu'il convient de relever sans délai<sup>40</sup>.

46. Il est nécessaire d'instaurer un cadre de gouvernance économique mondiale plus solide et moins exclusif. Les arrangements institutionnels en vigueur n'ont pas apporté de réponse satisfaisante à divers problèmes pressants en matière de développement, s'agissant notamment de réduire les déséquilibres économiques mondiaux ou d'avancer sur la voie d'un accord commercial multilatéral. Il est primordial que le système de gouvernance économique mondiale devienne plus efficace, transparent et légitime. Il faut également envisager de mieux intégrer les arrangements régionaux dans le cadre de gouvernance (voir A/66/506). L'Assemblée

<sup>39</sup> Rapport sur la réunion du Groupe d'experts sur la restructuration de la dette souveraine, disponible à l'adresse [http://www.un.org/esa/ffd/msc/2012Egm\\_debt/index.htm](http://www.un.org/esa/ffd/msc/2012Egm_debt/index.htm).

<sup>40</sup> « Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2012 » (E/2012/72).

générale a pris acte de la nécessité d'instaurer un système multilatéral ouvert, transparent et efficace pour mieux affronter les problèmes de portée mondiale et réaffirmé le rôle central que jouent les Nations Unies dans les efforts actuellement déployés pour y apporter des solutions communes (voir résolutions 65/94 et 66/256 de l'Assemblée générale).

47. Compte tenu de l'accumulation de réserves d'un montant significatif par certains pays en développement, en partie pour se prémunir contre les crises, il a été suggéré d'accorder un rôle plus important aux droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI. L'idée d'élargir le panier de monnaies composant le DTS est à l'étude<sup>41</sup> et pourrait à terme conduire à une acceptation plus large de cet instrument et aider à renforcer son rôle d'avoir de réserve international.

48. Des mesures ont été prises pour pallier les lacunes de la réglementation et de la surveillance financières révélées par la crise financière mondiale. Les objectifs principaux au niveau international sont l'application du cadre réglementaire international du secteur bancaire (Bâle III), le renforcement de la réglementation des grandes institutions financières et l'extension du cadre réglementaire au système bancaire parallèle et à certaines innovations financières. Pour que la réforme du système de réglementation financière internationale soit un succès, il faut que la mise en œuvre des mesures soit rapide, complète et cohérente. De plus, les travaux sont encore en cours et des détails supplémentaires restent à mettre au point dans plusieurs domaines. Des marchés émergents et des pays en développement se sont également déclarés préoccupés par la complexité du cadre Bâle III, qui limiterait leur capacité de mettre en œuvre la nouvelle réglementation, de surveiller cette mise en œuvre et d'en gérer les éventuelles conséquences imprévues pour leurs systèmes financiers<sup>42</sup>. Enfin, l'incidence potentielle de cette nouvelle réglementation sur le développement – à savoir de possibles effets négatifs de Bâle III sur le financement du commerce – suscite des préoccupations.

49. L'action visant à renforcer les moyens affectés à la surveillance multilatérale pour qu'il soit possible de détecter de façon rapide et complète les risques qui menacent la stabilité financière et économique mondiale s'est poursuivie. Une des priorités à cet égard est de s'intéresser de plus près aux phénomènes transnationaux et intersectoriels. Le FMI a pris un certain nombre de mesures destinées à améliorer la qualité et la portée de ses activités de surveillance, notamment l'établissement, pour la première fois, de rapports sur les effets d'entraînement. Ces travaux ont mis en évidence le rôle important joué par les canaux financiers dans la propagation des chocs mondiaux et, partant, les effets bénéfiques des politiques visant à gérer les difficultés financières<sup>43</sup>. De plus, le FMI coopère étroitement avec le G-20 dans le cadre du processus d'évaluation mutuelle devant déterminer si leurs politiques respectives favorisent une croissance mondiale équilibrée et durable. En outre, le FMI s'emploie à approfondir les mesures de réforme et à élargir le champ de ses activités de surveillance, notamment en introduisant une composante multilatérale

<sup>41</sup> FMI : « Criteria for broadening the SDR currency basket », 23 septembre 2011.

<sup>42</sup> Conseil de la stabilité financière : « Identifying the effects of regulatory reforms on emerging market and developing economies: a review of potential unintended consequences » (Identifier l'impact des réformes réglementaires sur les marchés émergents et les pays en développement), 19 juin 2012.

<sup>43</sup> Fonds monétaire international, « Consolidated spillover report: implications from the analysis of the systemic-5 » (Rapport de contagion consolidé : analyse des répercussions des politiques des cinq puissances d'importance systémique), juillet 2011.

dans la surveillance bilatérale et en accordant une attention plus grande encore aux effets de contagion entre pays, aux évaluations des risques, et aux risques menaçant la stabilité financière et externe, comme préconisé dans l'examen triennal de la surveillance de 2011 et dans le plan d'action connexe de la Directrice générale du Fonds. À sa réunion d'avril 2012, le Comité monétaire et financier international s'est félicité des initiatives récentes ayant pour objet le perfectionnement des activités de surveillance du Fonds et il est convenu que le système actuel devait être sensiblement amélioré<sup>44</sup>.

50. Les diverses formes d'instabilité financière résultant de la crise des dettes souveraines, en particulier dans la zone euro, pourraient gagner d'autres secteurs de l'économie mondiale et ternir encore les perspectives d'avenir des pays en développement. Plusieurs mesures ont été prises, aux niveaux national et régional, pour réduire la dette publique, avec des résultats inégaux. Dans certaines économies avancées, on prévoit des mesures d'austérité destinées à réduire les déficits budgétaires; toutefois, prises de façon prématurée, les mesures d'austérité risquent de ralentir la croissance économique au point d'entraîner l'alourdissement de la dette publique. En guise de mesure structurelle, la stabilité financière internationale pourrait encore être améliorée grâce à la mise en place de mécanismes réglementaires internationaux visant tant à faciliter la restructuration de la dette souveraine en temps opportun qu'à rendre plus claires les règles qui la régiront. Enfin, la fragilité actuelle a ébranlé la confiance dont jouissaient les agences de notation, désormais soumises à des initiatives réglementaires visant à améliorer leur transparence, leurs méthodes d'évaluation des risques et leur supervision.

51. Face à la persistance de l'instabilité financière, des mesures ont été prises pour renforcer le filet de sécurité financière mondial. En 2012, plusieurs pays se sont engagés à mettre un montant supplémentaire de 456 milliards de dollars à la disposition du FMI pour la prévention et le règlement des crises. Le FMI a continué de réformer ses facilités de trésorerie et de prêt d'urgence en instaurant les lignes de précaution et de liquidité. Le filet de sécurité financière internationale a continué d'évoluer vers une structure multistrates comprenant des composantes mondiale, régionale et bilatérale. La taille globale du filet de sécurité collective, cependant, reste limitée en comparaison des réserves accumulées par les banques centrales nationales. Pour augmenter l'efficacité des facilités de prêt en cas de crise, il faudrait donc principalement s'employer à renforcer les différentes strates du filet de sécurité financière et à améliorer la coopération entre le FMI, les dispositifs régionaux et les banques centrales de premier plan, mais aussi à intensifier la coordination entre ces divers mécanismes.

52. Le FMI et la Banque mondiale ont pris des mesures importantes visant à perfectionner leur structure de gouvernance et à accroître le pouvoir de vote des pays émergents et des pays en développement. En 2010, le FMI a approuvé les mesures de réforme des quotes-parts et de la gouvernance. Ces mesures de réforme n'entreront en vigueur qu'une fois ratifiées par trois cinquièmes des membres du FMI détenant 85 % des droits de vote. Le FMI a donc réaffirmé qu'il était indispensable qu'elles deviennent effectives pour l'Assemblée annuelle de 2012<sup>44</sup>. En outre, une révision générale de la formule actuelle de calcul des quotes-parts sera achevée en janvier 2013. La deuxième phase de la réforme de la gouvernance du

---

<sup>44</sup> Comité monétaire et financier international : communiqué publié à l'issue de la vingt-cinquième réunion (21 avril 2012).

groupe de la Banque mondiale<sup>45</sup>, décidée en avril 2010, et approuvée en avril 2011, a contribué à rendre la Banque mondiale plus ouverte, plus transparente et plus respectueuse d'une éthique de responsabilité<sup>46</sup>. Un pouvoir de vote accru pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, un processus de sélection des hauts dirigeants ouvert, transparent et fondé sur le mérite, sans distinction de sexe ou de nationalité, ainsi que la promotion d'une plus grande diversité nationale du personnel et des cadres demeurent des objectifs importants. À cet égard, les pays en développement se sont félicités que, pour la première fois dans l'histoire de la Banque mondiale, la sélection du président se fasse selon une procédure ouverte<sup>47</sup>.

## VII. Rester engagés

53. L'Assemblée générale a tenu son cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, au Siège de l'ONU, les 7 et 8 décembre 2011. Le thème général de la réunion était « Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement : état de la mise en œuvre et tâches à accomplir ». Au gré d'une série de séances plénières, ministres et responsables de haut niveau ont fait des déclarations officielles. La deuxième journée a été consacrée à trois tables rondes pluripartites sur les thèmes suivants : a) la réforme du système monétaire et financier international et ses conséquences pour le développement; b) les incidences de la crise financière et économique sur l'investissement direct étranger et les autres apports de capitaux privés, la dette extérieure et le commerce international; c) l'effet de levier de la coopération technique et financière, y compris les sources novatrices de financement du développement, dans la mobilisation des ressources financières nationales et internationales pour le développement. Ces tables rondes ont été suivies d'un débat informel sur « le lien entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement ». Le Dialogue de haut niveau a abouti à un résumé du Président de l'Assemblée générale (voir A/66/678).

54. Le Conseil économique et social a tenu les 12 et 13 mars 2012 sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, sur le thème « Cohérence, coordination et coopération en matière de financement du développement ». Le Secrétaire général s'y est exprimé. Après une courte séance plénière d'ouverture, durant laquelle le Président du Conseil et les responsables des organes intergouvernementaux compétents ont fait de brèves déclarations, la réunion s'est articulée autour de deux débats informels sur les thèmes suivants : a) promotion d'une croissance économique durable, équitable et qui profite à tous, de la création d'emplois, des investissements productifs et des échanges commerciaux; b) financement du développement durable. Les conclusions de la réunion ont été présentées dans le résumé établi par le Président du Conseil (voir A/67/81-E/2012/62).

55. Les 17 et 18 mai 2012, le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général ont organisé conjointement un débat thématique de haut niveau sur le thème

<sup>45</sup> Lors de la phase I, un vingt-cinquième siège a été ajouté au Conseil, qui est occupé par l'Afrique, et la proportion des voix de base a été accrue.

<sup>46</sup> FMI/Comité du développement de la Banque mondiale : communiqué du 21 avril 2012.

<sup>47</sup> Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement : communiqué du 19 avril 2012.

« État de l'économie et de la finance mondiales en 2012 », dont le but était pour les participants de réfléchir à des moyens d'améliorer la situation économique et financière mondiale dans son ensemble et d'examiner son incidence sur l'action menée en faveur du développement et sur les processus sociaux. Plusieurs chefs d'État et de gouvernement, ministres en charge des affaires étrangères, des finances et du développement économique, hauts responsables des organismes internationaux compétents et des banques régionales de développement, ainsi que des représentants de la société civile, du secteur des entreprises et du monde universitaire y ont assisté. Plusieurs séances plénières ont eu lieu, ainsi que quatre tables rondes sur les thèmes suivants : a) lutter contre le chômage, créer des emplois (en particulier pour les femmes et les jeunes) et remédier à la pauvreté; b) réduire la vulnérabilité à l'égard de la dette, maîtriser l'inflation et la déflation; c) limiter les fluctuations des cours des produits de base et accroître la production, le commerce et les investissements; d) accroître la stabilité, la prévisibilité et la transparence du secteur financier. Dans une lettre commune du 22 juin 2012, le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général ont mis en relief les principales conclusions tirées du débat ainsi qu'une synthèse détaillée des délibérations.

56. Dans L'avenir que nous voulons, texte issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue du 20 au 22 juin 2012, les dirigeants internationaux réunis à Rio de Janeiro (Brésil) ont estimé qu'il fallait mobiliser des ressources considérables de diverses sources et utiliser efficacement les ressources financières en vue d'apporter un solide appui aux pays en développement dans leurs efforts pour promouvoir le développement durable. Ils sont convenus de mettre en place un processus intergouvernemental sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec pour mission d'évaluer les besoins de financement, d'examiner l'efficacité, la cohérence et les synergies des instruments et cadres existants et d'évaluer d'autres initiatives, l'objectif étant d'établir une stratégie efficace de financement du développement durable. Un comité intergouvernemental, composé de 30 experts nommés par groupes régionaux sur la base d'une représentation géographique équitable, sera chargé de mettre en œuvre ce processus et devra achever ses travaux d'ici à 2014 (voir résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, par. 254 à 257).

57. La session de fond de 2012 du Conseil économique et social, au titre du point 6 a) de l'ordre du jour (Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement), a donné lieu à une table ronde sur les « mécanismes innovants de financement du développement ». Le Conseil a également adopté un projet de résolution (E/2012/L.26) qui contenait un certain nombre de dispositions visant à renforcer l'action menée au titre du suivi de la question du financement du développement. En particulier, le Conseil a rappelé les paragraphes 255 à 257 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement et souligné, à cet égard, la nécessité de renforcer la cohérence et la coordination et d'éviter le chevauchement des activités. En outre, le Conseil a rappelé les décisions prises antérieurement par l'Assemblée générale de réexaminer les modalités du suivi de la question du financement du développement et d'examiner la nécessité de tenir une conférence à ce sujet en 2013. On trouvera davantage d'éléments d'information à l'adresse [www.un.org/esa/ffd](http://www.un.org/esa/ffd).